


PROJET LIFE-ENVIRONNEMENT PRE-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ENTREPRISE

Adresse

 : Tél.

 : Fax

@ : site internet

 : adresse e-mail

Personne de contact

Chiffre d'affaires:

Secteur:

Code NACE:

Personnel occupé:

Le Projet Life – SMIGIN (Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking) bénéficie d'un financement du Programme Life de la Commission Européenne, et des subventions que l'Union Wallonne des Entreprises reçoit de la Région wallonne pour ses missions de sensibilisation à la prévention des pollutions, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'aménagement du territoire. Il est géré par l'Union Wallonne des Entreprises et est mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois.

I. Introduction

Le présent pré-diagnostic environnemental est réalisé dans le cadre du projet LIFE-environnement SMIGIN “Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking”. Ce projet a pour objectif de diminuer les impacts environnementaux des PME situées dans un même parc d’activité économique par la mise en place de solutions communes.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes rendus au sein de votre entreprise afin de collecter une série d'informations relatives à la gestion de l'environnement, notamment en matière d'énergie, de déchets, de mobilité et d'aménagement paysager.

Ces données ont également pour but de réaliser un pré-diagnostic individuel en matière d'environnement permettant de:

- sensibiliser votre entreprise à ses impacts potentiels sur l'environnement;
- mettre en évidence les points forts et les points faibles de votre entreprise;
- proposer des pistes d'améliorations pour une gestion quotidienne durable de votre environnement.

Les observations apportées sont basées uniquement sur les éléments recueillis lors de la visite du **date**. Elles sont destinées à vous informer et à vous sensibiliser.

Ce rapport se veut le plus complet possible mais ne peut être exhaustif. Nous veillons néanmoins à la fiabilité des informations que nous communiquons, lesquelles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité. Ces informations et les documents accessibles à partir de nos différents sites internet ne dispensent pas de consulter les textes légaux parus au Moniteur Belge qui seuls font foi.

Les informations recueillies et contenues dans ce rapport sont confidentielles et ne peuvent être diffusées hors de l'entreprise qu'avec l'accord préalable de celle-ci. Deux exemplaires de ce rapport ont été édités: un pour l'entreprise, un pour l'intervenant. La globalisation au niveau du parc d'activité (par exemple aux fins de statistiques générales) ne permettra pas de déduire de données individuelles.

II. Etat des lieux et recommandations

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Déchets	<p><u>Gestion des déchets non dangereux</u></p> <p>L'entreprise génère différents types de déchets non dangereux.</p> <p>Certains ne sont pas triés (jetés dans un conteneur classe II). Parmi ceux-ci:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déchets organiques de cantine, - les boîtes et les chips de polystyrène expansé (PSE), - les bidons en plastique. <p>D'autres sont triés, stockés et collectés séparément:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le papier/carton (repris par un prestataire privé), - les films en plastique, principalement des P.E. (repris par un prestataire privé), - les PMC, - les déchets de production (repris par un prestataire privé). <p>Aucune information n'a été obtenue concernant la gestion des déchets verts provenant de l'entretien de la parcelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>PSE</u> - Le polystyrène expansé (de densité faible) occupe beaucoup de place dans les conteneurs basculants. Évaluez la possibilité de les trier. Demandez à votre prestataire s'il peut proposer un système de reprise de ce déchet. - <u>Gobelets en plastiques</u> - Une action préalable au recyclage des gobelets en plastique serait de sensibiliser le personnel à ce sujet et de proposer à chaque travailleur d'utiliser sa propre tasse (si la/les machines à café permet(tent) l'utilisation de tasses. Nous pouvons vous fournir les coordonnées de 3 entreprises qui, à notre connaissance, collectent des gobelets en plastique usagés dans les entreprises (pour autant qu'ils soient empilés et du même type). Des contacts seront à prendre auprès de ces 3 sociétés afin de connaître les modalités pratiques de collecte (quantité minimale, tarif de reprise,...). - <u>Bidons en plastique</u> – Si les quantités le justifient, évaluez la possibilité d'une mise en place d'une filière de tri pour les bidons en plastiques. Une liste <u>non-exhaustive</u> de collecteurs est jointe à ce document. Contactez ces sociétés afin de connaître leurs conditions de reprise.

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
<p align="center">Déchets (dangereux)</p>	<p><u>Gestion des déchets dangereux</u></p> <p>Les déchets dangereux générés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - piles/batteries, - cartouches/toners d'imprimantes, - tubes néons, - huile moteur, - filtres à mazout, - papier imbibé d'huile moteur. <p>Les déchets dangereux, à l'exception des papiers souillés, sont triés et évacués via un prestataire agréé. Un registre est réalisé et est envoyé annuellement à l'OWD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivez le tri des déchets dangereux. - Les chiffons imbibés d'huile sont considérés comme déchets dangereux et ne peuvent se retrouver dans le conteneur de classe II. Les obligations réglementaires liées aux déchets dangereux sont: <ul style="list-style-type: none"> • le tri et le stockage adapté de ces déchets, • leur collecte par une société agréée, • l'établissement et la mise à jour d'un registre, • la communication semestrielle de ces données à l'Office Wallon des Déchets. - Sensibilisez le personnel au tri des déchets. - Prenez contact avec la société XXX afin d'envisager la mise en place d'une filière de reprise et de nettoyage des chiffons souillés.
<p align="center">Déchets</p>	<p><u>Mesures de prévention</u></p> <p>Des mesures de prévention sont mises en place dans l'entreprise afin de limiter la quantité de déchets générés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation du personnel à l'impression recto-verso, - sensibilisation à l'utilisation parcimonieuse des tasses en plastique (avec suivi de la consommation), - limitation et suivi de la consommation des cartouches d'impression. <p>Une politique d'amélioration continue est en place dans l'entreprise. L'entreprise est d'ailleurs certifiée ISO 14001.</p>	

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Déchets	<p><u>Déchets d'emballage</u></p> <p>L'entreprise est considérée comme responsable d'emballage. En 2006, la moyenne annuelle de déchets générés était de 10 tonnes pour les cartons et de 20 tonnes pour les plastiques d'emballage.</p> <p>L'entreprise souscrit annuellement à Val-I-Pac.</p>	<p>- Si vous utilisez 10 tonnes d'emballages pour commercialiser vos produits en Belgique, vérifiez que vous répondez à l'obligation de prévention.</p> <p><i>En effet, en tant que responsable d'emballage, l'entreprise est soumise aux 2 obligations suivantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'obligation d'information,</i> • <i>l'obligation de reprise.</i> <p><i>Si vous utilisez au minimum 10 tonnes d'emballages pour commercialiser vos produits en Belgique, vous êtes légalement tenus à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'obligation de prévention (qui consiste à soumettre un plan de prévention tous les 3 ans à la Commission Interrégionale de l'Emballage, CIE).</i> <p><i>Les deux premières obligations sont remplies par le fait même d'adhérer à Val-I-Pac mais pas la troisième.</i></p> <p><i>Pour satisfaire à son obligation de prévention, le responsable d'emballage peut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>introduire un plan individuel de prévention auprès de la CIE,</i> ▪ <i>adhérer à un plan de prévention sectoriel si votre fédération professionnelle offre cette possibilité.</i>
Déchets	<p><u>Suivi des coûts et quantités</u></p> <p>Il n'y a pas de suivi des coûts ou des quantités de déchets générés.</p>	<p>- Réalisez un suivi des coûts et des quantités de déchets générés.</p> <p>- Exploitez ces informations en réalisant des graphiques de suivi.</p> <p>- Participez à l'action de suivi concernant la gestion des déchets.</p>
Déchets	<p><u>Sensibilisation du personnel</u></p> <p>Le personnel est sensibilisé au tri des déchets. Néanmoins, la vérification des conteneurs a mis en évidence la présence de déchets inappropriés dans certains d'entre eux.</p>	<p>- Identifiez clairement les conteneurs situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.</p> <p>- Poursuivez les campagnes de sensibilisation des employés.</p> <p>- Prenez contact avec les conseillers en environnement de l'UWE qui peuvent vous aider à améliorer le tri dans votre entreprise.</p>

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Energie	<p><u>Eclairage</u></p> <p>L'éclairage représente 29 % du budget énergétique pour le bâtiment de l'entreprise, soit environ 1500 €/an.</p> <p>L'éclairage est performant dans l'atelier (lampes au mercure) et dans les bureaux (luminaires efficaces, ballasts électroniques mais pas des tubes T5).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifiez l'adéquation de l'intensité de l'éclairage en fonction de l'activité pratiquée dans les locaux. Un éclairage trop puissant est source de surconsommations et un manque d'éclairage provoque un inconfort des travailleurs. - Envisagez la possibilité de revoir l'éclairage dans les bureaux. - Lors du changement des tubes néon, envisagez leur remplacement par des tubes néon à haut rendement, moins consommateurs. Leur durée de vie est plus importante. L'idéal est d'opter pour des néons T5 avec ballasts électroniques. <p><i>L'utilisation de luminaires à haut rendement et une meilleure gestion de l'éclairage peut permettre d'atteindre des économies d'énergie de l'ordre de 65%.</i></p>
Energie	<p><u>Chauffage</u></p> <p>Le chauffage des bureaux est assuré par des radiateurs électriques à accumulation. Le chauffage représente 47 % de votre budget énergétique, soit environ 3200 €/an.</p> <p>Le bâtiment est récent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffer un bureau à l'électricité coûte toujours très cher (jusqu'à 3 x plus cher que le mazout ou le gaz). Evitez des consignes de température trop hautes. - Dans le cas où vous désireriez améliorer l'isolation du bâtiment, sachez que depuis le 1^{er} janvier 2008, la Région Wallonne accorde des primes à destination des entreprises, indépendants et professions libérales pour l'amélioration de l'isolation des bâtiments (murs, vitres, toits et planchers). Les informations sont disponibles sur le site: http://energie.wallonie.be.
Energie	<p><u>Suivi des consommations</u></p> <p>Il y a un suivi mensuel des consommations mais aucun graphique de suivi n'est réalisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Optez pour un système de facturation mensuel pour vos factures d'électricité ou réalisez des relevés mensuels de vos compteurs. Ces données permettent de comprendre vos consommations et d'identifier d'éventuelles dérives. - Participez à l'action de suivi des consommations d'énergie.

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Energie	<p><u>Sensibilisation du personnel à une gestion rationnelle de l'énergie</u></p> <p>Aucune information n'a été relevée concernant la sensibilisation du personnel à la gestion rationnelle de l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisez le personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cette démarche permettrait de réaliser, sans investissement, entre 10 et 15% d'économie d'énergie. Vous pourriez mener une campagne d'affichage reprenant l'évolution des coûts énergétiques pour l'entreprise, les moyens pour les diminuer et l'intérêt des employés à le faire. Veillez à adapter cette campagne aux comportements existants. Veillez à vérifier l'impact de la campagne sur les consommations et à communiquer vos résultats aux employés.
Paysage	<p><u>Appréciation générale</u></p> <p>La parcelle de l'entreprise est accueillante et propre.</p> <p>Les plantations sont variées : on observe plusieurs arbres tiges (érable, bouleau, pin, ...), une haie de fusain longe la façade, un bosquet à droite de l'entrée principale (avec du cornouiller, bruyère, lavande, ...). Par ailleurs, même les espaces moins visibles sont végétalisés (ex : talus de cotonéaster sur le côté gauche).</p> <p>La haie se développe sur des copeaux de bois, ce qui est favorable à la qualité du sol.</p> <p>Le parking est masqué par une haie.</p> <p>Les espaces verts semblent faire l'objet d'un contrat d'entretien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participez à un contrat groupé d'entretien des espaces verts afin de réduire le coût d'entretien de votre parcelle. - Si nouveau projet de plantation, participez à un achat groupé de plants et/ou de semences en privilégiant l'achat d'espèces indigènes et attractives pour la petite faune. - Pour aller plus loin, la végétalisation des clôtures à l'arrière (rue ...) par du lierre ou autres plantes grimpantes pourrait rendre l'arrière de la parcelle plus accueillante, tout en augmentant la biodiversité.
Paysage	<p><u>Biodiversité</u></p> <p>Les essences sélectionnées sont variées (lavande, cornouiller, fusain, lierre, bruyère, ...). On relève en effet plus de 20 espèces différentes. Même si toutes ne sont pas indigènes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégiez les entreprises offrant un service d'entretien différencié des espaces verts (utilisation réduite des produits phytosanitaires, engrais biologiques, fauche tardive). - Dans les futurs achats, privilégiez les essences indigènes (achat rentable car essences moins sensibles au climat, au sol, aux maladies, faciles à entretenir).

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Paysage	<p><u>Aménagements paysagers du PAE</u></p> <p>Des problèmes de propreté ont été relevés sur le PAE (déchets sur la voie publique).</p> <p>Peu d'aménagements ont été réalisés sur le PAE (voir rapport global).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenez les actions visant à résoudre les problèmes de propreté du PAE. - Soutenez les actions visant à améliorer l'aspect paysager du PAE.
Mobilité	<p><u>Enquête mobilité</u></p> <p>Une enquête mobilité est réalisée dans l'entreprise conformément à la législation en vigueur. La dernière en date (octobre 2005) a révélé que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88 % des travailleurs pratiquent l'autosolisme, - 7 % des travailleurs covoiturent, - 1 % utilisent le bus, - 3% utilisent les modes doux (à pied ou en vélo). <p>Aucune mesure incitative n'existe dans l'entreprise afin de sensibiliser les travailleurs aux modes de transport alternatifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenez les actions visant à développer les moyens de transports alternatifs à la voiture. - Sensibilisez les travailleurs aux moyens de transport alternatifs à la voiture. - Participez aux actions visant à diminuer le taux d'autosolisme dans l'entreprise.
Mobilité		<p><u>Voitures de société et cartes essences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez des travailleurs disposant d'une voiture de société avec carte essence, ils peuvent recevoir une formation à la conduite économique. Cela permet de réduire en moyenne de 10 % la consommation de carburant.
Mobilité	<p><u>Fiche d'accessibilité multimodale</u></p> <p>La fiche d'accessibilité multimodale est une description des moyens d'accès au zoning.</p> <p>Cet outil n'existe pas encore pour le parc industriel de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenez l'action de création d'une fiche d'accessibilité multimodale pour le parc industriel de - Lorsque celle-ci sera disponible, diffusez-la auprès de vos clients, visiteurs et travailleurs et via votre site internet.

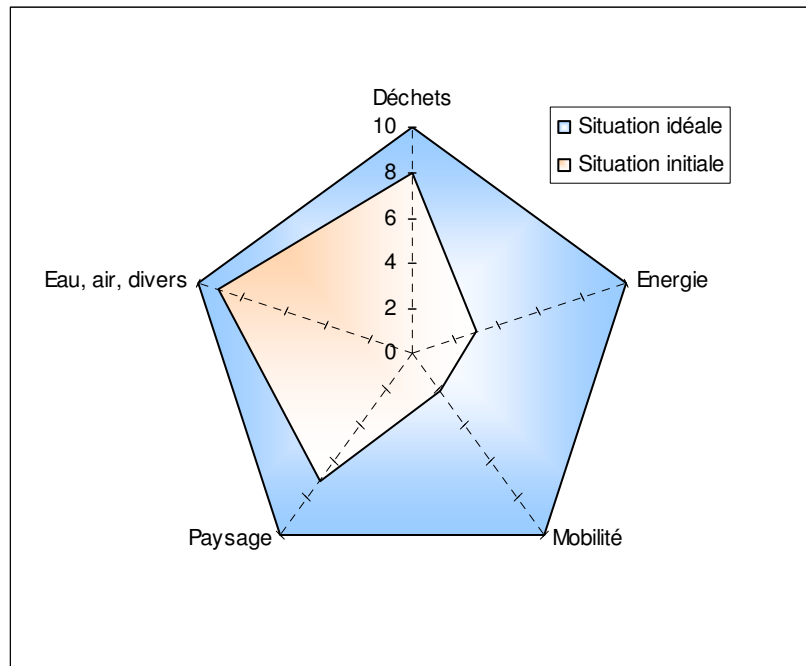
Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Mobilité	<p><u>Signalisation des entreprises et du parc d'activités de ...</u></p> <p>La signalisation du PAE de ... à partir des voies d'accès est peu présente.</p> <p>La signalisation des entreprises est également très sommaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenez les actions visant à améliorer la signalisation du parc d'activité économique de - Soutenez les actions destinées à améliorer la signalisation des entreprises.
Eco-consommation		<p><u>Privilégier les produits écologiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise pourrait privilégier certains critères d'achat pour minimiser les impacts du matériel informatique et électronique sur l'environnement mais également sur la santé. Les critères d'achat et d'utilisation en fonction du type de matériel sont repris en annexe. <p><u>Voir annexe "Matières – matériel informatique et bureautique"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayez la politique d'achat vers des fournitures rechargeable et réutilisable en tenant compte du prix d'achat, de la disponibilité des recharges, des coûts d'utilisation et d'élimination. Des surcoûts à l'achat peuvent se justifier quand ils permettent d'éviter des coûts spécifiques liés à l'élimination des produits. - Assurez-vous que tout le matériel bureautique (imprimantes, photocopieurs, fax) puisse être employé avec du papier recyclé. Le responsable de l'économat devrait avoir ce type de renseignements auprès des fournisseurs. - Privilégiez l'achat d'imprimantes "recto-verso".
Eco-consommation		<p><u>Utilisation de produits recyclés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analysez la possibilité de substituer certains achats par des produits recyclés. En consultant le site www.produitrecycle.info vous pourrez obtenir une information concrète et objective sur les produits recyclés disponibles sur le marché belge.

Thème environnemental	Constats	Améliorations continues
Eco-consommation		<p><u>Consommation et types de papier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximisez l'utilisation de papier de type recyclé ou TCF (Totally Chlorine Free) pour un certain nombre d'usages comme l'impression de documents à usage interne et de listings. L'utilisation de ce papier à l'extérieur peut instaurer une image de la société soucieuse du respect de l'environnement. Cette utilisation de papier recyclé va de pair avec l'utilisation de photocopieurs adaptés à ce type de papier. - Réalisez une campagne de sensibilisation à la problématique de la consommation de papier en suggérant et en promouvant : <ul style="list-style-type: none"> • La visualisation sur écran avant toute impression; • L'usage du verso d'anciens documents comme papier brouillon; • L'utilisation de la fonction "recto-verso" des photocopieurs.

III. Points forts et points faibles

0. Vue générale

La rose des vents présentée ci-dessous permet de visualiser les points forts et le potentiel d'amélioration de votre société.



1. Déchets

Un tri des déchets est réalisé dans l'entreprise.

Une responsable suit les quantités de déchets générés et communique ces informations aux salariés de l'entreprise (valves).

Une sensibilisation des salariés au tri est menée.

Des mesures de prévention sont appliquées.

Néanmoins, la présence de déchets mal triés a été constatée pendant la visite.

Nous ne disposons pas des informations concernant le respect par l'entreprise, de la réglementation en vigueur au sujet des déchets dangereux.

2. Energie

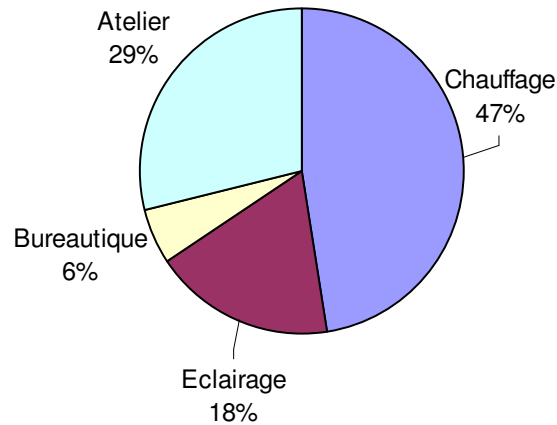
Il n'y a pas de responsable énergie dans l'entreprise.

Il n'y a pas eu d'audit énergétique du bâtiment.

Il y a un suivi mensuel des consommations électriques et de mazout mais aucun graphique de suivi n'est réalisé.

Il n'y a pas de campagne de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La répartition énergétique budgétaire a été évaluée et est présentée ci-dessous:



Le chauffage représente 47% du budget énergétique du bâtiment de l'entreprise. Celui-ci est assuré par des radiateurs électriques à accumulation. Le bâtiment est récent et paraît bien isolé.

L'éclairage représente 18% du budget énergétique de l'entreprise. Les installations sont performantes dans l'atelier et dans les bureaux.

Les budgets énergétiques alloués à la bureautique et à l'atelier s'élèvent respectivement à 6% et 29% du budget total.

Une diminution des consommations peut néanmoins être obtenue par la mise en place de bonnes pratiques:

- suivi des consommations,
- sensibilisation du personnel,
- adaptation de l'intensité lumineuse dans les locaux,
- réglage adéquat de la température dans les bureaux, etc.

3. Mobilité

Une enquête mobilité est réalisée conformément à la législation.

Un nombre de place de parking suffisant est mis à disposition des salariés.

Néanmoins, il n'y a pas de responsable mobilité désigné dans l'entreprise.

Aucune mesure incitative à l'utilisation des transports en commun ou des modes doux n'a été relevée.

Il n'existe pas de plan de déplacement d'entreprise.

Aucune fiche d'accessibilité n'est mise à disposition des salariés ou des visiteurs/fournisseurs.

Les moyens de locomotion alternatifs à la voiture sont peu développés sur le parc d'activité.

4. Aspects paysagers

La parcelle de l'entreprise est accueillante et propre.

Les plantations sont variées sur l'avant de l'entreprise (rue ...). On y relève plus de 20 espèces différentes (même si toutes ne sont pas indigènes).

Le parking voiture est masqué par une haie.

Les espaces verts semblent faire l'objet d'un contrat d'entretien.

Néanmoins, l'impact visuel des bâtiments est important et les clôtures situées le long de la rue du ... ne sont pas végétalisées. Peu d'espaces verts sont présents de ce côté.

5. Eau, air, divers,

Une politique d'amélioration continue est menée par l'entreprise.

L'entreprise semble connaître et respecter la législation environnementale.

Des employés de l'entreprise se partagent les matières environnementales.

Néanmoins, des plaintes/remarques ont été émises concernant le bruit généré par les groupes de froid mais ce problème a été résolu.

Aucune information n'a été recueillie concernant le respect de la législation en matière de permis d'environnement, de rejets d'eaux industrielles ou de rejets atmosphériques.



Union Wallonne des Entreprises

Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stockoy 3

1300 Wavre

Tél.: 010/47.19.43

Fax.: 010/45.33.43



Conseillers en environnement

Stéphanie Fourez

Sylvaine Menvielle

Marjorie Bougelet

Christian Simonard

Conseillers en énergie

David Le Fort

Olivier Cappellin



Projet LIFE-Environnement

Responsable

Brigitte De Vos

Assistante

Adrienne Legrand

Conseillère Communication

Nathalie Paquet

Conseillers

Hélène Duplat

Inès Dehouck

Fabian Plumier

Florence Gillmann